



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Motion

Luxembourg, le 19 octobre 2022

Dépôt : Martine Hansen

Groupe politique CSV

La Chambre des Députés

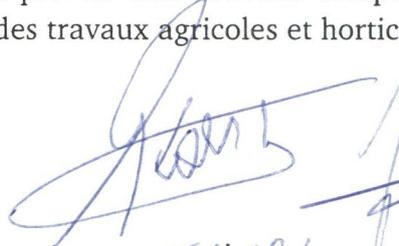
- saluant l'accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises et les organisations syndicales LCGB, CGFP et OGBL à l'issue des réunions du Comité de coordination tripartite des 18, 19 et 20 septembre 2022 ;
- rappelant la loi du 12 mai 2022 instaurant une compensation financière permettant la réduction temporaire du prix de vente de certains produits pétroliers ;
- rappelant qu'en vertu de cette loi, les prix de vente de certains produits pétroliers mis à la consommation au Luxembourg se trouvaient réduits obligatoirement d'un montant toutes taxes comprises de 7,5 centimes d'euro par litre et ce jusqu'au 31 juillet 2022 ;
- constatant que les compensations pour le gasoil utilisé comme combustible (« Mazout ») et le gasoil utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales ont été prolongées jusque fin août 2022 ;
- constatant que la compensation s'appliquait seulement jusqu'au 31 juillet 2022 au gasoil utilisé exclusivement pour des travaux agricoles et horticoles, dans la pisciculture et la sylviculture ;
- saluant que le projet de loi 8083 prévoit de mettre en place un système de remboursement pour des livraisons de gasoil utilisé pour des travaux agricoles et horticoles, dans la pisciculture et la sylviculture et de gasoil utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales qui ont eu lieu pendant la période allant du 1er août 2022 au 15 août 2022 ;

- déplorant qu'aucune nouvelle compensation pour le gasoil utilisé exclusivement pour des travaux agricoles et horticoles, dans la pisciculture et la sylviculture n'est prévue par le gouvernement ;
- considérant que la hausse des prix de l'énergie risque d'engendrer une hausse des prix des produits agricoles et alimentaires ;

Invite le Gouvernement

- à prévoir une nouvelle compensation pour le gasoil utilisé exclusivement pour des travaux agricoles et horticoles, dans la pisciculture et la sylviculture.

  
Stéphanie Madest

  
KAES Aly

Hansen  
Martine

  
Emile  
ELCHIER

  
FELIX  
EISCHEN